

Avec le financement de :



Fondation
Brain Canada
Foundation



Santé
Canada

Health
Canada



Bell
Cause pour
la cause

Programme de recherche en santé mentale Bell Cause pour la cause – Brain Canada

Appel de demandes (AD) 2021

À propos de Bell Cause pour la cause

Bell Cause pour la cause encourage la sensibilisation et l'action en s'appuyant sur quatre piliers: lutter contre la stigmatisation, améliorer l'accès aux soins, la recherche de calibre mondial et donner l'exemple en matière de santé mentale au travail. Depuis son lancement en septembre 2010, Bell Cause pour la cause s'est associée à plus de 1100 organismes offrant des services en santé mentale à l'échelle du pays, dont des hôpitaux, des universités et d'autres organismes de recherche et de soins. Pour en savoir plus, visitez Bell.ca/Cause.

La recherche est porteuse d'espoir pour une meilleure compréhension des traitements et des solutions. Bell investit dans les meilleurs programmes de recherche qui ont le potentiel d'avoir un impact majeur sur la santé mentale et le bien-être des Canadiens.

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. Ce faisant, nous pourrions investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Au cours des 20 dernières années, la Fondation Brain Canada, ses commanditaires et partenaires ont investi 250 millions dans plus de 300 projets de recherche partout au pays. www.braincanada.ca

Table des matières

| | |
|--|----|
| Justification | 3 |
| Portée | 3 |
| Renseignements sur la subvention | 3 |
| Équité, diversité et inclusion | 3 |
| Admissibilité | 4 |
| Utilisation des fonds | 4 |
| Critères d'évaluation | 5 |
| Calendrier | 6 |
| Comment présenter une demande | 6 |
| Lettre d'intention | 6 |
| Demande détaillée | 7 |
| Confidentialité et propriété intellectuelle..... | 9 |
| Processus d'examen | 9 |
| Communications | 10 |
| Renseignements | 10 |

Note : Le masculin est utilisé dans ce document pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Justification

Chaque année, un Canadien sur cinq souffrira d'un trouble de santé mentale, et il y aurait 1,6 million de personnes qui estiment ne pas avoir accès aux ressources en santé mentale nécessaires. Même si certains s'en tirent bien, il n'en demeure pas moins que, pour de nombreuses personnes aux prises avec un trouble de santé mentale, les solutions actuelles offrent des bénéfices modestes qui sont sous-optimaux. Par conséquent, il est primordial d'offrir des soins diversifiés et personnalisés en santé mentale et de veiller à ce qu'ils soient accessibles.

La pandémie de COVID-19 actuelle survient à un moment décisif des efforts pour faire progresser le domaine de la santé mentale, soit le passage de la sensibilisation à celui de l'action et de nouvelles solutions. Le **programme de recherche en santé mentale Bell Cause pour la cause - Brain Canada** arrive à point nommé, en donnant l'occasion à diverses équipes de recherche de se mobiliser afin d'élaborer des orientations et des solutions nouvelles et émergentes aux problèmes de santé mentale.

La pandémie a accentué le besoin d'initiatives plus poussées en recherche et en soins en santé mentale. En effet, plus de 60 % des Canadiens déjà aux prises avec une maladie mentale et 40 % de tous les Canadiens affirment que leur santé mentale s'est détériorée depuis le début de la pandémie. Il faut agir dès maintenant en prévision de la forte demande. Tout en améliorant l'accès aux soins de santé mentale actuels, il faut aussi élargir l'offre de ressources, de services et d'options de traitement disponibles. Pour parvenir à nos fins, il faudra exploiter les connaissances nouvelles et émergentes et trouver moyen de les mettre en œuvre afin d'améliorer le sort des gens dès maintenant. Les nouvelles pistes de traitement passent par l'avancement des connaissances fondées sur des données probantes. Elles sont la pierre angulaire des efforts visant à améliorer l'accès aux soins tout en ayant égard aux divers besoins en santé mentale de la population.

Portée

Le programme de recherche en santé mentale appuie la recherche novatrice et révolutionnaire qui accélérera l'intégration des connaissances scientifiques émergentes permettant de développer et/ou d'améliorer les soins en santé mentale, y compris la dépendance et l'usage de substances. Il vise ultimement à élaborer des solutions novatrices permettant d'offrir des soins de santé mentale efficaces, durables et accessibles à toute la population canadienne. Les projets de recherche doivent inclure un plan d'application des connaissances précis pour toute la durée de la période subventionnée. Les utilisateurs de ces connaissances ainsi que les parties prenantes doivent participer à toutes les étapes du processus de recherche, de manière à en tirer le meilleur parti et à faire rayonner les travaux au-delà du programme en soi.

Renseignements sur la subvention

Le programme de recherche en santé mentale Bell Cause pour la cause - Brain Canada comporte quatre subventions de 950 000 \$ chacune, réparties sur une période de trois ans, pour un total de 3,8 millions \$. Les subventions ne sont pas renouvelables.

Équité, diversité et inclusion

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, Bell Cause pour la cause et la Fondation Brain Canada se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats de tous les horizons à participer à ce concours.

Admissibilité

Cette possibilité de financement est offerte aux équipes de deux chercheurs indépendants ou plus œuvrant dans différents établissements, ou à des groupes de recherche distincts au sein d'un même établissement. Les équipes doivent compter au moins une personne ayant de l'expérience en application intégrée de connaissances. Selon la nature des travaux en question, les équipes devraient inclure un ou plusieurs des collaborateurs suivants : personnes ayant vécu la maladie mentale, soignants, travailleurs paramédicaux et/ou administrateurs de services de santé.

- Les chercheurs doivent être affiliés à un établissement canadien et y mener leurs travaux pour toute la durée de la subvention. L'emploi universitaire doit avoir commencé d'ici la date de remise des demandes détaillées.
- Les chercheurs doivent être considérés comme des chercheurs indépendants au sein de leur établissement. Il s'agit habituellement d'un poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire, c'est-à-dire : ils peuvent lancer ou gérer des projets de recherche qui leur sont propres à titre de chercheur principal, ils sont responsables de la bonne marche du laboratoire, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser des stagiaires (le cas échéant, selon les politiques de leur établissement). Les boursiers postdoctoraux et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas des candidats admissibles.
- La demande de subvention peut être liée, mais ne peut pas être identique à d'autres projets actuellement financés. Il incombe au demandeur d'aviser la Fondation Brain Canada immédiatement si le projet devient admissible à une autre subvention pendant le processus de demande ou d'évaluation de ce concours.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies. Les fonds ne peuvent pas sortir du Canada.

Coûts admissibles

Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir tous les coûts de fonctionnement du projet de recherche, notamment :

- la rémunération du personnel technique ;
- les allocations aux stagiaires ;
- l'entretien d'équipement essentiel ; l'achat d'équipement qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet ;
- les fournitures et le matériel ;
- les services particuliers, les frais d'utilisation et la compensation des participants aux études ;
- les déplacements du chercheur principal, des membres de l'équipe et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats; et
- les frais de publication. La Fondation Brain Canada n'appuie pas les travaux de recherche secrets ou protégés. Il doit être possible de publier les résultats en libre accès dans les plus brefs délais. Les demandeurs sont invités à inclure les coûts de publication, notamment les frais de traitement exigés pour assurer le libre accès à un article.

Si des fonds sont nécessaires pour l'acquisition de biens et de services auprès d'un fournisseur de services de télécommunications, veuillez noter que pas plus de dix pour cent des fonds du projet ne peuvent être

alloués à ces dépenses. Les coûts indirects ou les frais généraux ne sont pas considérés comme des dépenses éligibles.

Coûts non admissibles

- Le salaire du chercheur principal ou de tout chercheur occupant un emploi universitaire.
- Étant donné que cette subvention doit être utilisée pour le projet proposé, l'achat d'équipement général de bureau et de laboratoire est considéré comme une dépense non admissible.
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

À noter : cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez consulter la Fondation Brain Canada au sujet de toute autre dépense, afin que les partenaires concernés puissent en déterminer l'admissibilité.

Critères d'évaluation

Les critères suivants seront pondérés également :

Innovation et originalité

La qualité du projet, qui offre de nouveaux concepts, tout en s'appuyant sur des principes scientifiques solides et une idée réalisable sur le plan technique. Celui-ci doit être susceptible de changer la donne dans le domaine d'étude ou d'ouvrir de nouveaux horizons expérimentaux, ou encore de surmonter les défis qui nuisent à l'amélioration des traitements et à l'avancement de nos connaissances sur les soins de santé mentale.

Faisabilité

La mesure dans laquelle le projet peut être mené à bien en empruntant la méthodologie proposée, conformément à l'échéancier, au budget et aux ressources à sa disposition. Les prémisses et fondements du projet de recherche doivent être étayés avec des citations scientifiques et des données provenant d'autres sources. Seront aussi évaluées les probabilités de réussite de l'équipe en regard de l'excellence des acquis et du parcours professionnel de ses membres.

Incidence potentielle

La mesure dans laquelle les travaux de recherche proposés allégeraient le fardeau social ou économique imposé par les troubles de santé mentale en améliorant la prévention, l'intervention, le diagnostic et le traitement. Avoir égard au sexe comme variable biologique est un aspect important de la transparence et de la reproductibilité en sciences, mais le protocole pourrait aussi élargir la portée des travaux en tenant compte du sexe, du genre et de la diversité afin d'accroître nos connaissances et d'améliorer la santé des gens.

Application de connaissances

La mesure dans laquelle la planification et les stratégies d'application des connaissances sont clairement définies et intégrées au fil de la période de subvention de trois ans, et ce, afin de respecter les engagements auprès des parties prenantes clés. Le projet de recherche proposé décrit comment les connaissances générées seront mises à profit, ce qui entravera et facilitera leur adoption, ainsi que leur utilité concrète par rapport aux soins de santé mentale, et ce, au cours de la période subventionnée et à long terme.

Calendrier

| | |
|--|----------------------------------|
| Lancement de l'appel de demandes | Le 2 février 2021 |
| Date limite de réception des lettres d'intention | 16 h HAE, le 16 mars 2021 |
| Invitation à présenter une demande détaillée | Du 10 au 14 mai 2021 |
| Date limite de réception de la demande détaillée | 16 h HAE, le 6 juillet 2021 |
| Annonce de la décision | Octobre 2021 |
| Commencement du financement (au plus tôt) | Le 1 ^{er} décembre 2021 |

Comment présenter une demande

La lettre d'intention (LI) et la demande détaillée (DD) doivent être présentées à l'aide de SmartSimple, le système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). **Les demandeurs doivent présenter une lettre d'intention.** Le chercheur principal a l'entière responsabilité de s'assurer que sa demande respecte les exigences et qu'elle est reçue avant la date limite. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de mots ou de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées. **Les demandes présentées en retard seront rejetées.**

Lettre d'intention

Informations sur le candidat

Brain Canada croit fermement que l'excellence, l'innovation et la créativité dans la recherche canadienne sur le cerveau ne peuvent être atteintes qu'en s'efforçant d'assurer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans ses environnements de recherche. Nous encourageons les chercheurs de divers horizons à poser leur candidature et à s'impliquer dans tous les aspects de nos possibilités de financement. Nous mettons donc en place une enquête démographique afin d'évaluer les progrès de nos programmes en faveur de l'EDI.

Les informations recueillies ne seront pas partagées sous une forme identifiable avec le public, les intervenants externes (par exemple, Santé Canada, les partenaires de financement) ou les examinateurs, et n'auront aucune incidence sur l'évaluation des demandes de subvention soumises. Les réponses aux enquêtes sont entièrement anonymisées et agrégées afin de garantir la protection de l'identité de toute personne. Veuillez consulter la [Politique relative à la protection de la vie privée](#) de Brain Canada.

Résumé du projet

- Titre du projet.
- Écrire jusqu'à dix mots clés (ou expressions clés) décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche et ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices. Les demandeurs doivent aussi montrer comment ce projet est réalisable dans le respect des délais et des fonds provenant de la subvention (maximum de 500 mots).
- Décrire l'incidence prévue du projet en fonction de résultats tangibles et mesurables au cours de la période subventionnée. Il faut inclure un sommaire du plan d'application intégrée de connaissances (maximum de 500 mots).
- Décrire l'incidence des travaux de recherche proposés sur le système actuel de ressources, de services et d'options thérapeutiques en matière de soins de santé mentale (maximum de 300 mots).
- Figures et références (maximum de 1 page).

Membres de l'équipe

- Décrire le rôle de chaque membre de l'équipe dans l'accomplissement des travaux de recherche proposés, notamment en citant des exemples illustrant la pertinence de leur expérience, expertise et capacité d'y contribuer (maximum de 500 mots).

Budget

- À partir du modèle fourni, établir un budget couvrant toute la période de financement, ventilé en fonction des principaux postes décrits à la section « Coûts admissibles » ci-dessus.
- Dresser un justificatif écrit du budget décrivant les coûts anticipés pour chaque grande catégorie de dépense (maximum de 300 mots). Fournir assez de renseignements pour que l'on puisse bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts.

Attestation et signature

Le chercheur principal doit attester que tous les membres de l'équipe acceptent de s'associer à cette demande et qu'ils lui permettent de les représenter pendant tout le processus de demande de financement. Veuillez noter que la signature du responsable de l'établissement n'est pas nécessaire à l'étape de la lettre d'intention.

Demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte.

Résumé du projet

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (dans un délai de 36 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés (ou expressions clés) décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche.
- Préciser tout changement depuis la lettre d'intention, le cas échéant. Décrire brièvement les modifications à la demande et indiquer si elles résultent d'une rétroaction provenant des examinateurs de la lettre d'intention (maximum de 300 mots). À noter : à l'étape de la demande détaillée, il est interdit d'apporter des changements substantiels à la portée ou aux objectifs du projet décrit dans la lettre d'intention.

Sommaire vulgarisé

- Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public (maximum de 300 mots).

Proposition (maximum de 15 pages, incluant les figures et légendes)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation décrits ci-dessus :

1. Objectifs généraux à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
2. Les raisons qui motivent le démarrage du projet, notamment :
 - Décrire clairement les caractéristiques originales et novatrices du projet.
 - Résumer les résultats dégagés précédemment par les membres de l'équipe et autres parties prenantes de ce projet.

- Fournir les données préliminaires qui appuient la faisabilité et la mise en œuvre à grande échelle du projet.
3. Le plan de travail, notamment :
 - Décrire la démarche, la solution ou les techniques envisagées.
 - Calendrier et jalons prévus (un modèle sera fourni) : principales étapes qui mènent à l'atteinte des objectifs finaux et date d'achèvement de chacune.
 - Présenter les écueils ou obstacles ainsi que la façon de les surmonter.
 - Décrire la méthode d'analyse des données, y compris les méthodes statistiques et calculs qui assureront la bonne marche du projet, le cas échéant.
 4. Résultats qui seront dégagés du projet et moyens par lesquels ils seront communiqués :
 - Présenter les mesures qui permettront de communiquer les données et les connaissances générées au fil du projet aux autres parties prenantes.
 - Décrire l'incidence des connaissances générées.
 - Préciser en quoi le projet est susceptible d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie, notamment en apportant des changements à la pratique professionnelle, aux services, aux produits et à la politique publique.

Considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité (maximum de 2 pages)

L'influence du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'ethnie, du statut socioéconomique et/ou autres caractéristiques pertinentes sur la santé et ses interactions avec d'autres facteurs est un aspect qui mérite d'être approfondi afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à toute la population canadienne. Les demandeurs sont encouragés à consulter les [Modules de formation en ligne : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé](#) des IRSC. Fournir une description des aspects suivants :

- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de sexe (biologiques) ? Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de sexe. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de genre (socioculturelles) ? Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de genre. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Décrire les recherches ciblées, notamment les populations diverses, dont celles basées sur le genre, l'âge, le handicap et l'identité comme autochtone et minorité visible.

Renseignements sur les membres de l'équipe

CV du chercheur principal et des membres de l'équipe

- Le CV ne doit pas dépasser quatre pages et doit suivre le modèle de notice biographique des NIH (un modèle sera fourni). La déclaration personnelle doit décrire en quoi le demandeur est qualifié pour occuper le poste dans le cadre du projet.
- Inclure le DOI, URL ou PMID des publications, lorsqu'il y a lieu, pour en faciliter l'accès aux examinateurs.

Lettres d'appui - collaborateurs

- Les lettres doivent décrire le rôle des collaborateurs dans le cadre du projet (une page par lettre, cinq lettres au plus).

Budget

Dresser un budget annuel pour le projet, accompagné d'un justificatif écrit décrivant les coûts anticipés pour chaque grande catégorie de dépense (maximum de 1 page). Fournir assez de renseignements pour que l'on puisse bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts.

Attestation et signatures

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal.
- Signature du responsable d'établissement : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le chercheur principal mènera les travaux de recherche.
- Le demandeur doit veiller à obtenir les signatures en temps opportun.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d'évaluation et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation du Fonds canadien de recherche sur le cerveau. La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elle finance, et elle s'attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au financement soit mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche.

Processus d'examen

La Fondation Brain Canada s'acquittera du processus d'évaluation. Le ou les comités d'évaluation par des pairs seront formés de membres provenant du Canada et de l'étranger choisis par la Fondation Brain Canada. Ceux-ci posséderont une expertise dans le domaine de la santé mentale et/ou de la dépendance et l'utilisation de substances. La Fondation Brain Canada aura égard aux conflits d'intérêts et autres considérations pertinentes pour garantir l'équilibre de tels comités. Toutes les évaluations faites par le comité d'évaluation sont sans appel.

Lettre d'intention

La Fondation Brain Canada s'assurera que toutes les lettres d'intention reçues à l'intérieur des délais impartis satisfont les critères d'admissibilité. Les lettres admissibles seront évaluées par au moins deux membres du comité d'évaluation et les meilleures applications passeront à l'étape de la demande détaillée. Les demandeurs recevront les commentaires des examinateurs dont l'anonymat sera préservé.

Demande détaillée

Seuls les candidats retenus par la Fondation Brain Canada à la suite de l'examen des lettres d'intention seront invités à présenter une demande détaillée. Au moins deux membres du comité d'évaluation examineront les demandes remises à l'intérieur des délais impartis. Des examinateurs externes pourraient être appelés à évaluer une demande, selon la nature des travaux en question.

Le comité d'évaluation se réunira virtuellement pour examiner les demandes ayant reçu les scores les plus élevés. Le comité recommandera à la Fondation Brain Canada et à Bell Cause pour la cause les demandes ayant reçu un score élevé. Les demandeurs recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité d'évaluation dont l'anonymat sera préservé. Les demandeurs recevront aussi les notes du responsable scientifique, si leur demande a fait l'objet d'une discussion par les membres du comité d'évaluation.

Communications

Les titulaires d'une subvention octroyée dans le cadre du programme de recherche en santé mentale Bell Cause pour la cause - Brain Canada doivent faire de leur mieux pour participer aux événements organisés par Bell Cause pour la cause et la Fondation Brain Canada, et pour présenter leur projet, le cas échéant, afin de démontrer à quel point leurs travaux feront progresser le domaine de la santé mentale.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse mentalhealthgrants@braincanada.ca